

<sup>(1)</sup> **Époux ou Père**

**Prénoms** Raphaël, Guillaume

**Nom** <sup>(2)</sup> LE GALLO

Né <sup>(3)</sup> le 26 septembre 1984  
à 08 heures  
à Nemours (Seine-et-Marne)

Fils <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Joël, Christian, Michel  
LE GALLO  
et de <sup>(5)</sup> Catherine  
MARTEAU

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°  
le <sup>(6)</sup>

Mentions marginales <sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil - Seine <sup>(8)</sup>

<sup>(1)</sup> **Épouse ou Mère**

**Prénoms** Audrey, Danielle, Patricia, Guillemette

**Nom** <sup>(2)</sup> MAILLARD

Née <sup>(3)</sup> le 22 novembre 1983  
à 03 heures  
à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Alain, Gilles, Philippe  
MAILLARD  
et de <sup>(5)</sup> Nicole, Paulette, Marcelle  
ZUCCA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°  
le <sup>(6)</sup>

Mentions marginales <sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil - Seine <sup>(8)</sup>

**Mariage célébré** Brie-Comte-Robert

le 27 mai 2023

Il a été déclaré <sup>(3)</sup>

qu'un contrat de mariage a été reçu le 20 février 2023 par Maître Maître Marc-Antoine SOTTIAUX, notaire à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°  
Mentions marginales <sup>(7)</sup>

le 27 mai 2023

à 15 heures00



<sup>(1)</sup> Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ». En cas d'assistance médicale à la procréation réalisée par un couple de femmes, l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite dans la première rubrique. ■ ■ ■ (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>de</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». ■ ■ ■ (3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ». ■ ■ ■ (4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

■ ■ ■ Prénoms et NOM des Parents. Tel qu'indiqué au (1), l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite en premier. ■ ■ ■ (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. ■ ■ ■ (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. ■ ■ ■ (8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».